

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024

Secrétaire de séance : André LABARTHE

Etaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Bruno JUNGALAS,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Daniel LACRAMPE à Bruno JUNGALAS, Jean-Claude COSTE à Louis BENOIT,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY, Bernard AURISSET,

RAPPORT N° 240410-29-TOU-

MONTAGNE BEARNAISE : ETUDE POUR FAIRE DU VELO UN MODE DE DEPLACEMENT ET DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

Cette action entre dans le plan d'actions 2024 de la convention de partenariat entre les trois Communautés de Communes de la Vallée d'Ossau, du Pays de Nay et du Haut-Béarn. Une délibération a été prise à cet effet lors du conseil communautaire du 22 février 2024.

La Montagne béarnaise, avec ses zones de piémont, de vallées et de montagne, dispose de paysages, d'espaces naturels et d'un environnement préservés qu'il convient de protéger.

Dans un contexte où le budget est une préoccupation croissante des ménages, les sites naturels qui permettent un accès facile à la nature sont de plus en plus prisés et le nombre d'excursionnistes (clientèle de proximité) ne cesse de croître.

Cependant, en matière de mobilités, le mode de déplacement majoritaire reste la voiture individuelle.

L'itinérance cyclable est apparue à la fois comme un levier pour l'économie locale et un atout pour préserver l'environnement.

Ce projet s'inscrit tout d'abord, dans la stratégie de chaque communauté de communes qui vise à faciliter les déplacements doux pour les résidents et à développer une destination vélo attractive avec une offre d'itinéraires et de services structurée. (Stratégies formalisées dans trois schémas cyclables locaux et un plan vélo départemental).

Il s'inscrit également dans la stratégie de la Montagne béarnaise qui vise à prolonger la durée des séjours, à favoriser l'itinérance entre les 3 Communautés de communes et à limiter l'usage de la voiture individuelle.

Il est en cohérence avec les stratégies départementales (Plan vélo 64) et régionale (schéma régional des vélo routes 2020 – 2030) et les réflexions menées par l'Agence des Pyrénées à l'échelle du massif Pyrénéen.

Il s'agit d'une part de renforcer une offre touristique plus durable (développer une offre hors saison, favoriser l'immersion dans des paysages préservés, renforcer les activités et services en lien avec l'esprit des lieux et les besoins des habitants). Il s'agit aussi de conforter les politiques communautaires, départementales et régionales visant à favoriser l'intermodalité pour les visiteurs et les habitants dans ces zones peu denses, la pratique du vélo de manière générale afin d'optimiser les équipements et aménagements réalisés pour les déplacements doux.

Cette démarche vise donc à développer concrètement une offre nouvelle de mobilité bas carbone, proposer une nouvelle manière de découvrir la Montagne béarnaise en renforçant les connexions cyclables entre les communautés de communes de la Montagne béarnaise et vers ces dernières.

L'objectif du projet est d'inciter les habitants et les visiteurs de la Montagne béarnaise à se déplacer en vélo, de leur proposer de (re)découvrir le territoire, de vivre de nouvelles expériences, au sein d'un territoire adapté aux déplacements à vélo ; positionnement à consolider puis à affirmer.

Cette étude se concentrera sur les déplacements en vélo : VTT, cyclo que ce soit en musculaire ou en VAE.

Après consultation, le groupe de travail constitué de représentants des communautés de communes (services mobilités et tourisme) et des offices de tourisme a retenu la proposition du cabinet INDDIGO pour un montant de 36 450 € TTC pour réaliser cette étude.

Après échange avec les financeurs, le plan de financement prévisionnel suivant a été arrêté :

Banque des territoires (Dispositif PAMi) : 50% soit 18 225 €
Région Nouvelle Aquitaine (Dispositif ACTT) : 30% soit 10 935 €
Communautés de communes : 20% répartis comme suit :
Vallée d'Ossau : 2 430 €
Haut Béarn : 2 430 €
Pays de Nay : 2 430 €.

Cette dépense de 2 430 € sera inscrite au BP 2024, dans la section fonctionnement.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 57 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (P. BAHOU),

- VALIDE l'action présentée,
- RETIENT l'offre proposée par INDDIGO,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté,
- DESIGNER la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau comme porteuse de l'étude,
- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à signer les actes et pièces relatives à ce dossier,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé AL

Signé BU

André LABARTHE

Bernard UTHURRY